



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2023-68**

Objet :

Répartition des subventions aux associations 2023

Date de la convocation : 23/11/2023
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

. Votes	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, MARY Julien, OULLIE Laurent, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie,

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), LAFON Alain (donne pouvoir à PARRA Christophe), MANDON Éric (donne pouvoir à BONIOL Karine), REKKAB Claude (donne pouvoir à CLAVEL Inès),

Absent : VALERO Fanny

Ne participe pas au vote : CLAVEL Inès, ORTUNO Thierry,

Les élus de la commission « *festivités, vie associative, culture et sport* » proposent au Conseil Municipal de répartir les subventions aux associations de la manière suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2022	NOMBRES D'ADHERENTS OU LICENCIÉS	ANIMATIONS	SUBVENTION 2023
Coopérative scolaire primaire (185 élèves *16)				2960,00 €
Coopérative scolaire maternelle (104*16)				1664,00 €
Union Stadiste Pougétoise	2500,00 €	61 (dont 52 pougétois)	Championnats D3, D4, Coupe de l'hérault et France. Challenge Maurice Martin.	2500,00€

			Fête du foot, loto. Fête des assos	
Comité des fêtes	6500,00 €	Bureau 6 personnes + nombreux bénévoles pour l'organisation	Carnaval, fête locale, Halloween, festi vendanges, loto. Prise en charge de la buvette Musette et bicyclette	6500,00 €
Ligue contre le cancer	320,00€	16	Loto. Soutien aux malades et recherche	320,00 €
Foyer Rural	1000,00€	280 dont 30 extérieurs	Marché de Noël. Téléthon, loto, fête des assos	1000,00 €
Les pataugas	450,00 €	30 (dont 23 pougètois)	Loto, téléthon, fête des assos	450,00 €
Les joyeux bohémiens (pétanque)	900,00 €	34 (dont 14 pougètois)	Concours, inter -village, repas, loto	900,00 €
Anciens Combattants	200,00 €	22 (dont 18 pougètois)	Cérémonie 8 mai et 11 novembre. loto	200,00 €
Les Aînés du Pouget	300,00 €	134 (dont 120 pougètois)	Voyage, sortie, après-midi récréative, loto, fête des assos	600,00 €
Chasse Rouvière Dardaillons	700,00 €	52 adhérents (dont 51 pougètois)	Construction de garenne, abreuvoir, volière perdrix, nettoyage et protection de l'environnement. Prise en charge de la buvette fête des association .	700,00 €
Tennis club Bohémien	1000,00€	140 (dont 90 pougètois)	Tournois internes, mixte et extérieur. Participation de plusieurs équipes en régionale et départementale; Loto, fête des assos	1000,00 €

Les petits bohémiens (Parents d'élèves)	400	13	Marché de Noël, vente chocolat, bonbons..... Les	400
--	-----	----	--	-----

			torchons , photos. Fête des assos	
Amicale des Pompiers	200	7	Défilé du 14 juillet Loto. Fête des assos, calendriers	200
La Boule Pougétoise	900	18 (dont 17 pougétois)	La coupe de clubs, concours, repas, loto. Prise en charge de la buvette du 13 juillet	900
Les jardins de la bohème	400	38	Gestion et aménagement de l'espace commun, préservation de l'environnement Fête des assos	400
Club auto-rétro Languedoc		19 (dont 3 pougétois)	Rassemblement, sortie mensuelle. Participation à l'encadrement lors de musette et bicyclette	100
			Soit un total	20794

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la répartition des subventions 2023 telle qu'énoncée ci-dessus ;

Les crédits nécessaires totaux étant inscrit au budget 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 30 novembre 2023

Le Maire
Thibaut BARRAL

